

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Arrondissement Ville-Marie
Personne contact : Anne-Rose Gorroz
Adresse : 888, boulevard de Maisonneuve Est
Arrondissement : Ville-Marie
Code postal : H2L 4S8

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Stade Sir Percival-Molson
Adresse : 475, avenue des Pins Ouest
Arrondissement : Ville-Marie
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial : Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Site du patrimoine du mont Royal
- Municipal : Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal.
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
Hôpital Royal Victoria

NATURE DES TRAVAUX

Agrandissement du stade (5000 places supplémentaires comprenant des loges corporatives), implantation d'un écran géant à l'est du terrain et aménagement d'une nouvelle entrée principale à l'est.

AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec devra émettre une autorisation.

Le projet sera présenté pour consultation publique par l'OCPM.

Le projet est assujéti à l'avis du comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à celui du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme.

HISTORIQUE

Le Stade Percival-Molson fut construit, en 1919, selon les plans de l'architecte Percy Erskine Nobbs. Différents agrandissements réalisés au fil des ans ont modifié le stade original, augmentant toujours le nombre de sièges. Le plus récent agrandissement, réalisé en 2002, portait le nombre total de sièges à 20 000 (phase 1 du présent projet). L'importance historique, un des plus vieux stades à Montréal pour le football universitaire et professionnel, de cette infrastructure est indéniable dans la culture sportive de Montréal et en fait un site d'intérêt patrimonial dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

DESCRIPTION DU PROJET

La phase 2 du projet, qui fait l'objet de cet avis, consiste en la construction de 5000 sièges et de 18 suites corporatives, portant le nombre total de sièges à 25 000 (Werleman, Guy, McMahan, Architectes, *Stade Percival-Molson, Agrandissement phase 2*, mai 2005). Les ajouts sont effectués du côté sud, où l'on démolit 10 rangées pour en construire 22 nouvelles avec kiosques et équipements sanitaires et au nord-est du stade où des loges corporatives seront construites en continuation des loges de la galerie de presse. On y ajoute aussi des gradins vers l'est (pleine hauteur) et les gradins temporaires situés dans la zone des buts seront reconstruits, de façon permanente, en béton. Un écran géant est installé derrière ces gradins.

Le projet comporte une dérogation à la hauteur maximale de 23 mètres permise au règlement de programme de développement (95-039) (un dépassement prévu de 12 mètres) et au plan d'urbanisme qui permet une hauteur maximale de 25 mètres¹.

Une nouvelle entrée principale au stade est prévue à l'est. Cette entrée comprend, une billetterie enchâssée dans le talus, un espace pour une exposition permanente et une grande grille surmontée du nom du stade.

Différentes versions du projet comportent le maintien d'un lien véhiculaire à l'entrée Est ainsi qu'au stade Thomlinson. Toutefois, ces aménagements sont entièrement réalisés sur les terrains du parc et non pas sur la propriété de McGill. Le lien avec le chemin Olmstead deviendra un accès véhiculaire permis (ceci est déjà mentionné dans le rapport de faisabilité).

Le patrimoine naturel de l'arrondissement historique et naturel sera touché par le projet d'agrandissement du stade. Il est prévu d'abattre 95 arbres, de transplanter deux arbres d'intérêt et d'en planter 60 nouveaux (et 120 arbustes).

ANALYSE DU PROJET

Les informations et documents complémentaires obtenus suite à la réunion des intervenants au dossier du mois de février 2006 ont permis de mieux saisir l'intervention proposée. Cette information a été mise en contexte par une visite du site réalisée, le 2 mars 2006, par des représentants du Conseil du patrimoine de Montréal.

Arbres

Nous interrogeons la prémisse voulant que l'on ne doive pas remplacer les arbres morts, malades ou en mauvais état qui seront abattus sur le site d'intervention. Malgré ces états imparfaits, les arbres en question constituent néanmoins un écran visuel, une biomasse non négligeable et un habitat pour la faune (entre autres aspects positifs). Le plan de plantations de remplacement devrait ainsi comprendre au moins 119 arbres². De plus, la visite du site d'intervention a permis de constater que l'analyse de l'impact du projet sur les arbres trouvés à l'arrière de l'estrade nord n'a pas été faite. Il appert que l'ajout des loges à cette structure aurait un impact sur lesdits arbres.

Compte tenu de ce qui précède, nous croyons que l'espace limité identifié pour les plantations d'arbres et d'arbustes de remplacement est insuffisant rendant irréalisable le remplacement des végétaux et la reconstitution de l'écran végétal actuel.

L'essentiel de l'abattage est requis afin de permettre un dégagement total de la vue à l'écran. Il apparaît, ici, clairement qu'une relocalisation de l'écran à l'ouest du stade (au-dessus de l'écran d'affichage) permettrait de limiter la coupe et de réaliser une reconstitution réaliste de l'écran végétal.

¹ Ville de Montréal. 2005. Sommaire décisionnel dossier 1052840057. Agrandissement du stade Sir Percival Molson. Montréal, p. 1.

² Tableaux 3, 4a et 4b rapport Denis Marcil, août 2005, et tableaux 7 et 8 rapport Denis Marcil, novembre 2005.

Si l'écran demeure à l'emplacement proposé, il devient alors primordial que soient revues les zones de plantation. Celles-ci devront être élargies afin de reconstituer la biomasse et un écran végétal digne de ce nom. Sur ce point, le Conseil estime que l'université McGill doit examiner les voies pavées ainsi que les espaces présentement utilisés pour le stationnement en surface.

Vues et paysages

Les interventions prévues pour les gradins ainsi que l'abattage requis pour éviter l'obstruction visuelle à l'écran géant auront un impact négatif puisqu'ils nécessitent l'abattage de la majorité des végétaux en place.

Les interventions proposées ont d'ailleurs un impact sur une surface beaucoup plus grande que le périmètre immédiat du stade. Or, même si le projet est mené par les Alouettes, l'intervention se réalise sur un terrain appartenant à l'Université McGill. Suivant ce constat, il est possible d'envisager l'intervention, les coupes engendrées et surtout les plantations proposées, dans un spectre un peu plus large, visant une viabilité à long terme (on ne remplace pas un arbre par un arbuste). Aussi, ces plantations pourraient voir à retisser de façon permanente le couvert végétal. D'ailleurs, la visite effectuée sur le terrain a permis de constater que certaines coupes récentes ne semblent pas avoir été appuyées de plantations nouvelles. Or ces arbres contribuaient avantagusement au paysage comme écran végétal.

Quant à l'entrée Est, il apparaît primordial qu'elle doit être conçue comme une entrée paysagère d'accès piéton seulement.

Le mont Royal

La prise en compte du caractère pittoresque et symbolique du mont Royal n'est pas perceptible dans les plans du projet soumis. La présence de ce symbole identitaire de Montréal n'est pas mise en valeur dans ce projet. Il apparaît que cet aspect de l'emplacement du stade ne soit pas récupéré pour améliorer le concept du projet.

Archéologie

Les experts consultés à la Ville et au ministère de la Culture et des Communications du Québec, sont d'avis que ce secteur doit faire l'objet, dans un premier temps, d'une étude de potentiel archéologique et, si requis, d'un inventaire archéologique du terrain pour l'ensemble du secteur visé par le projet.

Circulation et accès

Malgré une rencontre, le 13 février 2006, avec un représentant de la firme Daniel Arbour Associés et un représentant des Alouettes portant sur l'étude de circulation, nous demeurons interrogatifs sur les données fournies par l'étude sur la répartition réelle des trafics routier et piétonnier les jours de match et, en regard d'une augmentation de l'assistance de 25 %.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

CONSIDÉRANT que ce stade a une valeur patrimoniale et est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ;

CONSIDÉRANT que la présentation du projet demeure lacunaire à certains égards car, plusieurs éléments des impacts du projet sont toujours incomplets, notamment, les simulations visuelles complètes pour interpréter les impacts sur les vues sur la montagne, la circulation, le plan de déboisement et de reboisement, le stationnement, les accès et les études de potentiel archéologique;

CONSIDÉRANT que les décisions entourant le réaménagement du carrefour des avenues du Parc et des Pins, ne sont pas entièrement définies (aménagement, accès, ...);

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ce secteur du parc de Mont-Royal n'est pas encore arrêté;

CONSIDÉRANT que le panneau d'affichage, les fûts d'éclairage et l'ensemble des éléments ajoutés à la nouvelle entrée Est proposée auront un impact visuel à partir des nouveaux aménagements du carrefour des avenues du Parc et des Pins, en tenant compte des niveaux de sols et des nouvelles perspectives générées;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la compensation de la biomasse totale perdue;

CONSIDÉRANT que face à l'abattage, la Politique de l'arbre de Montréal indique « *que la Ville et ses arrondissements favoriseront les solutions de rechange [et s'assureront] qu'un nombre équivalent d'arbres seront plantés³* »;

Le Conseil maintient des réserves sur ces aspects du projet et considère que ce dernier aura des impacts négatifs sur le couvert végétal, dans un secteur déjà en déficit. Il est d'avis que ce projet ne devrait pas être réalisé selon les plans proposés.

Le Conseil considère que le projet devrait contribuer à la mise en valeur du mont Royal et non compromettre sa qualité paysagère.



La présidente
Le 6 mars 2006

³ Ville de Montréal. **Politique de l'arbre de Montréal**. Montréal, 2005, p. 22.